

AVIS AU PUBLIC

Vu le Code de l'Urbanisme, articles L 153-45 et L 153-47 notamment ;

Vu le projet de modification simplifiée n°2 ;

Madame le maire informe qu'une mise à disposition du public relative au projet de modification simplifiée n° 2 du "Plan Local d'Urbanisme"(PLU) de la commune sera ouverte du

Jeudi 12 septembre au Dimanche 13 octobre inclus.

Ce projet de modification simplifiée porte sur la modification :

- de la liste des bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination,
- de dispositions générales du règlement
- des articles 02 et 12 en zone Ue et de l'article 02 en zone A

Le dossier de projet de modification simplifiée du PLU et l'exposé de ses motifs seront mis à disposition du public au secrétariat de mairie, 2 Place Pierre Monot, **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.**

Des registres permettant au public de consigner ses observations seront ouverts à la mairie.

Le maire

